

Bilan de compétences

Programme • Version 2026-4

Ce bilan de compétences vous aide à donner un nouveau sens à votre vie professionnelle. Il est conçu comme la préparation d'un voyage vers une nouvelle destination professionnelle.

*« Choisis un travail que tu aimes et tu n'auras jamais à travailler un seul jour de ta vie »
(Confucius)*

Démarche

Il s'agit d'une démarche de sens et de repositionnement. La méthode HoliWork passe par une reconnexion avec votre identité, pour définir un projet professionnel aligné avec vos priorités et vos envies d'aujourd'hui.

Public visé

Toute personne en activité ou en recherche d'emploi souhaitant faire le point sur son parcours, analyser ses compétences et définir un projet d'évolution ou de transition professionnelle. Un entretien préalable permet de vérifier l'adéquation du bilan aux besoins et à la situation de la personne.

Objectif général

Analyser vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Objectifs personnalisés

Les objectifs sont précisés conjointement en phase préliminaire, à partir des axes suivants :

- Analyser et mettre en perspective votre parcours professionnel et académique, afin d'en dégager le sens et d'en apprécier la valeur.
- Identifier, évaluer et valoriser vos ressources : compétences, aptitudes personnelles, motivations et réseau.
- Formuler un projet professionnel réaliste et réalisable, éventuellement associé à un projet de formation ou de VAE, et explorer une ou plusieurs solutions alternatives.
- Construire un plan d'action précisant les étapes et les moyens nécessaires à la réalisation du projet.

Bénéfices attendus

Le bilan vise à renforcer votre confiance dans vos ressources, à clarifier vos connaissances et compétences techniques et humaines, et à définir un projet cohérent avec vos valeurs et priorités. Il vous aide à identifier des alternatives en tenant compte de vos contraintes et des réalités du marché du travail.

Déroulement du bilan

À la clé : votre prochaine destination professionnelle et un plan pour y parvenir. Le parcours est individuel et personnalisé.

Il comprend les trois phases décrites ci-dessous.

Entretien préalable à l'inscription

Cet entretien permet de vérifier que le bilan constitue un accompagnement adapté à votre besoin. Il permet de faire connaissance, d'identifier votre profil professionnel et vos attentes, de vérifier votre disponibilité et votre engagement, et de présenter le programme ainsi que les possibilités de financement. Il est distinct des trois phases du bilan.

Phase préliminaire • Rendez-vous 1

La première séance permet d'analyser votre demande et vos besoins, de déterminer le format le plus adapté à votre situation et de définir conjointement les objectifs et les modalités du bilan. Votre feuille de route est personnalisée à partir de ces éléments.

Phase d'investigation • Rendez-vous 2 à 8

Ressources académiques et professionnelles. Valoriser vos acquis et vos expériences, faire le point sur vos connaissances, vos compétences et votre trajectoire. Choisir les ressources que vous souhaitez mobiliser dans votre prochaine étape professionnelle.

Ressources intérieures. Clarifier vos motivations, votre sens au travail, vos valeurs, votre style de raisonnement et votre style relationnel. Identifier les ressources utiles à votre projet professionnel.

Destinations possibles. Élaborer une ou plusieurs pistes, identifier les conditions et les moyens nécessaires à leur réalisation, puis en vérifier la faisabilité et les conséquences. Selon les besoins, l'investigation mobilise des recherches, des enquêtes métiers et une comparaison des options au regard de vos critères et priorités.

Destination et itinéraire. Définir le projet, les éventuels besoins de formation ou de VAE, les interlocuteurs utiles et les démarches à engager. Construire le plan d'action et le plan de contacts, anticiper les obstacles et examiner les solutions alternatives.

Phase de conclusion • Rendez-vous 9

Vous vous appropriez les résultats détaillés de l'investigation, recensez les conditions et moyens favorisant la réalisation du projet et définissez ses principales étapes. Les résultats détaillés et le document de synthèse vous sont remis personnellement. Les modalités du suivi sont précisées.

Suivi • Rendez-vous 10

Un entretien de 30 minutes est proposé six mois après la synthèse pour faire le point sur les démarches réalisées, l'évolution du projet et les ajustements utiles.

Méthodes et organisation

Méthodes et ressources

L'accompagnement associe des entretiens individuels, l'analyse de votre parcours et de vos expériences, des exercices de réflexion, des recherches documentaires et des enquêtes métiers. Un livret d'accompagnement soutient les travaux personnels entre les séances.

Les questionnaires sont choisis en fonction de votre besoin : DISC, Strong, Gallup, profil chronobiologique ou préférences mentales. Leur utilisation reste liée aux objectifs professionnels du bilan et aux compétences ou habilitations de la consultante. Leur utilité, leurs limites et leurs résultats vous sont expliqués.

Les supports et consignes sont transmis au bénéficiaire et repris en entretien pour faciliter leur appropriation. Les outils sont adaptés à la progression et aux difficultés rencontrées.

Durée et calendrier

Le parcours comprend 13 heures d'entretiens individuels : 8 séances de 1 h 30, soit 12 heures, puis un entretien de conclusion et de synthèse de 1 heure. La répartition prévisionnelle est de 1 h 30 pour la phase préliminaire, 10 h 30 pour l'investigation et 1 heure pour la conclusion.

Un entretien de suivi de 30 minutes à six mois est inclus dans le tarif, portant le volume total d'accompagnement proposé à 13 h 30. Il est distinct des trois phases initiales du bilan.

Les séances sont organisées à raison de deux à trois rendez-vous par mois. Les dates et horaires sont définis conjointement selon vos disponibilités et celles de la consultante, puis précisés dans un calendrier prévisionnel personnalisé.

Prévoyez du travail personnel entre les séances, y compris les questionnaires. La nature et la durée estimée de ces activités sont précisées au cours du parcours. Ces travaux autonomes sont distincts des heures d'entretien et ne sont pas facturés comme des heures d'accompagnement.

Modalités de réalisation

Le bilan se déroule en entretiens individuels à distance, en visioconférence sur Google Meet, dans des conditions permettant de préserver la confidentialité des échanges.

Accompagnement complémentaire à la candidature

À l'issue du bilan, un accompagnement à la mise à jour du CV et du profil LinkedIn ainsi qu'à la préparation du récit professionnel pour les entretiens peut être proposé. Ces prestations sont distinctes du bilan de compétences et font l'objet d'une proposition séparée précisant leurs modalités et leur tarif. Elles ne sont pas intégrées aux heures du bilan financées par le CPF.

Évaluation et accompagnement

Définition des objectifs et évaluation

Au démarrage.

Les attentes et la situation sont analysées avec vous. Les objectifs personnalisés sont définis conjointement et servent de repères pour apprécier la progression.

Pendant le bilan.

Chaque séance débute par un retour sur vos prises de conscience, les travaux et démarches réalisés et l'évolution de votre réflexion. Cette démarche favorise votre auto-évaluation, l'adaptation des outils aux difficultés rencontrées et l'appropriation des résultats.

À la conclusion.

Un entretien et une auto-évaluation permettent d'apprécier l'atteinte des objectifs : identification des ressources, clarification des pistes, analyse de leur faisabilité et élaboration du plan d'action. La synthèse est élaborée par la consultante avec votre participation, puis relue et discutée avec vous. Les résultats détaillés et le document de synthèse vous sont remis.

Un questionnaire distinct recueille votre appréciation sur la qualité de l'accompagnement. Six mois après la conclusion, un questionnaire et l'entretien de suivi permettent de faire le point sur la mise en œuvre du projet.

Consultante et posture

Le bilan est conduit par Céline Attias, consultante en bilan de compétences et executive coach certifiée PCC. Elle adopte une posture d'écoute, de neutralité et de respect de votre autonomie, dans un espace de travail confidentiel.

Elle respecte votre parcours et vos choix, propose des pistes de réflexion sans les imposer et suggère des investigations en lien avec votre projet. Elle facilite l'émergence de vos propres réponses, sans manipulation ni incitation à retenir une orientation particulière. Vous demeurez décisionnaire de votre projet.

Conditions matérielles et assistance

Prévoyez un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, une connexion Internet fiable, un lecteur PDF et un espace calme et confidentiel. Le lien Google Meet est indiqué dans l'invitation. Un test de connexion est recommandé avant le rendez-vous.

L'assistance technique et l'aide à l'utilisation des ressources sont assurées par Céline Attias : contact@holiwork.fr • 06 16 23 89 67. Pendant les séances, les consignes et les exercices sont expliqués. Entre les séances, les questions peuvent être adressées par e-mail et sont traitées pendant les jours ouvrés, selon les disponibilités de la consultante.

En cas de difficulté, vérifiez votre connexion et les autorisations du microphone et de la caméra, puis rejoignez à nouveau la réunion. L'aide Google Meet est disponible sur support.google.com/meet. Si nécessaire, contactez la consultante par appel ou SMS. Une solution adaptée est recherchée ou le rendez-vous est reprogrammé d'un commun accord.

Accessibilité

Les besoins spécifiques sont étudiés en amont avec Céline Attias, aux coordonnées ci-dessus. Les adaptations possibles portent sur les supports, les outils, le rythme et les modalités d'entretien. Si nécessaire, des acteurs du champ du handicap sont sollicités pour rechercher une solution ou une orientation adaptée. Tarif et inscription

Tarif

2 220 € TTC par personne pour le parcours décrit dans ce programme, y compris l'entretien de suivi de 30 minutes à six mois.

Financement par le CPF

Le bilan peut être financé par le CPF sous réserve des conditions d'éligibilité en vigueur. Le montant des droits CPF mobilisables est plafonné à 1 600 €. Un financement complémentaire peut être nécessaire ; le plafond de mobilisation des droits ne constitue pas un plafond du prix de la prestation.

L'accès à ce financement suppose notamment de ne pas avoir bénéficié, au cours des cinq années précédant la demande, d'un financement de bilan de compétences par un organisme financeur visé à l'article L.6316-1 du Code du travail ou par un fonds d'assurance formation. Seules les heures d'accompagnement effectuées par le prestataire sont finançables, à l'exclusion du travail autonome.

Les droits disponibles, les éventuels abondements et la participation financière applicable sont précisés lors de l'inscription sur Mon Compte Formation. Les agents publics se rapprochent de leur administration employeur pour étudier leur prise en charge.

Autres financements

Financement personnel. Un contrat précise les conditions financières et les délais de rétractation applicables. Aucun paiement n'est exigé avant l'expiration du délai de rétractation prévu par le Code du travail. Le versement initial ne dépasse pas 30 % du prix ; le solde est échelonné au fur et à mesure de l'accompagnement.

Financement employeur. Le bilan peut être pris en charge dans le cadre du plan de développement des compétences ou d'un congé de reclassement. Il repose sur le consentement du salarié et sur une convention tripartite précisant les objectifs, le contenu, les moyens, la durée, la période, le suivi, la remise des résultats et les conditions financières. Le salarié dispose de dix jours à compter de la transmission du projet par son employeur pour l'accepter ; l'absence de réponse vaut refus.

Inscription et accès

Prenez contact avec Céline Attias à contact@holiwork.fr ou au 06 16 23 89 67 pour l'entretien préalable. Celui-ci permet d'identifier vos attentes, vos besoins d'accessibilité, vos disponibilités et les modalités de financement. Après réflexion, vous confirmez votre demande par e-mail.

Pour le CPF, l'inscription s'effectue sur Mon Compte Formation selon les conditions de la plateforme. Un délai minimum de 11 jours ouvrés est respecté entre l'envoi de la proposition de commande et le début du bilan. Pour les autres financements, le démarrage respecte les délais réglementaires et contractuels applicables. Le calendrier est convenu selon les disponibilités des deux parties.

Pour un salarié du secteur privé mobilisant son CPF, un bilan hors temps de travail ne nécessite pas d'informer l'employeur. Un bilan réalisé en tout ou partie sur le temps de travail nécessite son accord préalable selon les règles applicables ; la rémunération est maintenue pour les heures autorisées sur le temps de travail.

Confidentialité et cadre du bilan

Consentement et déontologie

Le bilan est réalisé avec votre consentement libre. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement. Les informations demandées présentent un lien direct et nécessaire avec l'objet du bilan ; vous êtes invité à y répondre de bonne foi.

La consultante respecte la confidentialité des échanges et les obligations de secret professionnel applicables aux personnes réalisant ou détenant les bilans de compétences.

Résultats et document de synthèse

Vous êtes destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse. Leur communication à un tiers nécessite votre accord. À votre demande, la synthèse peut être transmise à votre conseiller en évolution professionnelle. La décision de partager vos résultats vous appartient, y compris lorsque le bilan est financé par votre employeur.

Conservation des documents

Conformément à l'article R.6313-7 du Code du travail, les documents élaborés pour la réalisation du bilan sont détruits dès son terme, sous réserve des exceptions légales prévues pendant trois ans pour le document de synthèse dans le cas visé par l'article L.6313-4, et pour les documents faisant l'objet de votre accord écrit fondé sur la nécessité du suivi de votre situation.

Les pièces administratives nécessaires à la justification de la prestation font l'objet d'une conservation distincte selon les obligations applicables. Leur gestion préserve la confidentialité des résultats du bilan.

Cadre réglementaire

Le bilan est réalisé conformément aux articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail. Sa durée ne peut excéder 24 heures par bilan. Lorsqu'il est financé par le CPF, les dispositions applicables à ce financement et les conditions de Mon Compte Formation sont également respectées.

Le bilan donne lieu à la remise de résultats détaillés et d'un document de synthèse. Il ne délivre ni diplôme ni certification professionnelle. Il peut conduire à identifier un besoin de formation ou une démarche de VAE, sans réaliser ces prestations dans le cadre du bilan.

Textes de référence

Les textes dans leur version en vigueur sont consultables sur www.legifrance.gouv.fr. Les conditions du CPF sont accessibles sur www.moncompteformation.gouv.fr.

Code du travail : articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 — objet, déroulement, confidentialité et organisation du bilan.

Code du travail : articles L.6323-6 et D.6323-6 — éligibilité et financement CPF.

Décrets n° 2026-126 et n° 2026-127 du 24 février 2026 — conditions de mobilisation du CPF et plafonnement des droits.

Code du travail : articles L.6353-3 à L.6353-7 — contrat individuel ; article L.1233-71 — congé de reclassement.